

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Des-cooperatives-dans-le-vent-p-22>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°46 > **Des coopératives dans le vent**

1er août 2010

Des coopératives dans le vent

Le Danemark est devenu le pays de l'éolien en partie grâce à la multiplication, dès 1980, de coopératives de petits investisseurs locaux. Ce mouvement trouve aujourd'hui un second élan, encouragé par l'obligation d'impliquer la population locale dans les nouveaux projets.

La neige, tombée en quantité la nuit précédente, lisse le chaos de la décharge d'ordures d'Avedøre Holme, principale zone industrielle de l'agglomération de Copenhague, sur la commune de Hvidovre. Une des plus grosses centrales thermiques du pays crache son panache sombre, pressé vers la baie par une brise de nord-ouest piquante. Le vent fait aussi travailler trois éoliennes majestueuses, plantées au pied du rivage. Depuis octobre 2009, les immenses pales balaient une surface de 107 mètres de diamètre, dans un chuintement étonnamment discret. Leurs propriétaires tenaient à contribuer au prestige de l'éolien danois, avant l'ouverture du sommet des Nations unies sur le climat. L'énergie du vent couvre plus de 20% de la demande en électricité du pays - record mondial.

Les turbines de Hvidovre se distinguent par leur puissance - 3,6 mégawatts (MW) chacune - mais aussi par leur mode de financement. Si deux d'entre elles sont détenues par Dong Energy, le premier énergéticien du pays, la troisième appartient à Hvidovre Vindmøllelaug, une coopérative de plusieurs milliers de petits investisseurs. Lene Vind, salariée de l'association Agenda 21 à Copenhague en charge de l'administration de la coopérative, a acquis cinq parts (1), correspondant à la consommation électrique moyenne d'une famille. Lene Vind vient de convaincre son mari de l'imiter. "C'est un geste très concret pour participer, en tant qu'individu, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre."

La tradition coopérative

Pays de l'éolien, le Danemark est aussi celui d'une solide expérience coopérative. Un mouvement qui connut un essor considérable au XIXe siècle, puisant son énergie dans la traditionnelle solidarité villageoise. Et quand le Danemark a décidé de miser sur l'éolien (2), les militants écologistes se sont mobilisés en suscitant la création, dans les campagnes, de petites coopératives pour acquérir et ériger une machine, parfois plus. La première d'entre elles fut constituée en 1980 près d'Aarhus, dans le Jutland. "Un élan déterminant pour le décollage de l'éolien", explique Henrik Skotte, économiste à l'Association danoise des propriétaires d'éoliennes.

Les investisseurs sont recrutés parmi les riverains (familles, collectivités, PME, etc.). Participation locale, concertation et répartition équitable des bénéfices financiers générés par la vente du courant sont déterminantes pour l'acceptation par la population de cette irruption de pales dans le paysage danois. Début 2000, on comptait quelque 5200 éoliennes et 70% des Danois se déclaraient favorables à la poursuite de leur expansion. "Les enquêtes le montrent bien : dans tous les cas, le degré d'acceptation est plus élevé à proximité des coopératives que dans les régions qui en sont éloignées !", relève Hans Sørensen, ingénieur consultant et militant historique pour les énergies renouvelables.

Un modèle dominant jusqu'au milieu des années 1990 : 60% des turbines danoises étaient détenues par des coopératives.

Un tournant intervint ensuite : les turbines gagnèrent en taille et le gouvernement fixa des objectifs de développement ambitieux. Des investisseurs importants – particuliers, institutionnels – entrèrent alors en scène. "Le business a peu à peu supplanté l'esprit associatif, évincé la population et capté les profits", résume Hans Sørensen. Une partie de l'opinion commença alors à donner des signes d'irritation contre l'éolien.

L'emblème Middelgrunden

Pourtant, quelque 100 000 petits investisseurs détenaient encore 15% des éoliennes du pays en 2009 : l'esprit coopératif danois reste robuste. Il l'a même démontré de belle manière avec le parc de Middelgrunden, initié en 1996.

Hans Sørensen, déjà à l'origine de quelques projets participatifs comme celui de Lynetten, dans une zone portuaire de Copenhague, se remet à l'oeuvre. Avec ses compères, il se pique de doter la capitale d'un parc éolien à 3,5 kilomètres de la côte, le plus important projet maritime de l'époque : un parc de 20 aérogénérateurs de 2MW chacun. Les militants proposent que la moitié du capital soit détenue par une coopérative de particuliers ! L'engouement est immédiat... Quand le site entre en service, en 2000, Middelgrunden regroupe le nombre impressionnant de 8500 petits investisseurs – un record mondial, et la relance du mouvement coopératif sur le terrain insoupçonné des parcs éoliens de grande taille !

Dix ans plus tard, malgré certains problèmes de maintenance – indépendants de la gestion coopérative –, la rentabilité financière dépasse les prévisions de 10% ! "L'assemblée générale annuelle est toujours bondée, les coopérateurs manifestent un attachement fort pour leurs éoliennes", constate Lene Vind, dont l'association Agenda 21 administre la coopérative, comme à Hvidovre. Plus d'un millier de personnes s'inscrivent sur la liste d'attente pour acquérir des parts de Middelgrunden, dans l'expectative – rare – que des possesseurs en cèdent.

D'autres projets suivent, comme ces 23MW sur l'île de Samsø (côte est du Jutland), coopérative fondée par les habitants et la municipalité qui veulent atteindre le "100% électricité renouvelable". Et en 2008, pour soutenir une relance nationale de l'éolien (voir encadré p. 22), le gouvernement instaure une réglementation importante dans le but de préserver l'adhésion de la population, et de prévenir les conflits engendrés par les parcs de grande taille : elle stipule notamment que tout nouveau projet terrestre doit proposer au moins 20% de son capital à des petits investisseurs locaux (dans un rayon de 4,5 kilomètres autour du site). Au bout d'un mois, si toutes ces parts réservées n'ont pas été souscrites, elles sont proposées aux autorités locales, avant que l'opérateur n'en retrouve la maîtrise en cas de manque d'intérêt.

Dong Energy, Vattenfall et les autres ont discerné l'intérêt de jouer activement le jeu de la participation obligatoire... en favorisant l'émergence de coopératives ! "C'est même devenu une stratégie pour eux, constate Hans Sørensen. Je connais une dizaine de nouvelles coopératives en

gestation suite à cette contrainte légale."

Et plutôt que d'envoyer leurs émissaires, les énergéticiens – perçus avec méfiance –, parler à la population, ils s'en remettent volontiers à des militants experts de l'ingénierie associative – considérés comme plus dignes de foi.

Priorité aux locaux

À Hvidovre, où les trois machines de 3,6 MW sont venues remplacer treize anciens petits aérogénérateurs de 300kW, il a été décidé que le capital de l'éolienne coopérative serait prioritairement réservé à la population locale. "Nous nous efforçons d'être le plus objectif possible quant aux inconvénients potentiels – impacts sur paysage, bruit, etc., explique Hans Sørensen. Il ne sert à rien de passer en force, ça nous retombe toujours dessus un jour..." Début 2010, 30% des membres de la coopérative étaient habitants de Hvidovre, y compris son président, vieux forgeron et conseiller municipal. La commune a des revenus modestes : les acquéreurs se limitent en moyenne à trois parts. Aussi, pour s'assurer d'atteindre son objectif "100% de petits investisseurs", la coopérative a ouvert un guichet de présouscription à tout le Danemark, tout en conservant la priorité aux habitants de Hvidovre. Début 2010, 70% des 10700 parts du capital³ étaient acquises, par 2100 coopérateurs. Hvidovre Vindmøllelaug a jusqu'au mois d'août pour rembourser Dong Energy, qui a avancé les fonds pour l'érection de la turbine. À défaut, l'entreprise pourrait acquérir le reliquat de capital non souscrit. "Nous sommes confiants", confie Hans Sørensen. Des centaines de candidats se sont déjà manifestés, déserteurs notamment de l'invariable liste d'attente de Middelgrunden...

Le Danemark remet le turbo

Pionnier et leader dans presque tous les secteurs de l'éolien – construction, installation, exportation, érection de parcs maritimes, etc. –, le Danemark affiche depuis 2008 un nouveau plan d'expansion très ambitieux, après un coup d'arrêt provoqué en 2002 par la politique libérale du nouveau gouvernement. En particulier, c'est aujourd'hui le retour d'un tarif préférentiel garanti très incitatif pour l'achat d'électricité éolienne par le réseau*.

D'ici à 2025, le Danemark compte doubler la part des renouvelables dans la production d'énergie et abaisser sa consommation d'énergie à son niveau de 1975. Avec un rôle clef pour le vent : il couvrirait 50% de la demande nationale en électricité ! Pour cela, le pays veut mettre le paquet sur les parcs maritimes, qui totalisent déjà 630 MW, soit environ 20% des 3 400 MW de la capacité nationale. Plusieurs projets sont à l'étude, de 200 à 600 MW de puissance chacun. Peu de nouveaux parcs terrestres

– les sites sont déjà presque tous occupés. En revanche, comme à Hvidovre, l'État favorise leur montée en puissance avec le remplacement de petites turbines hors d'âge par des modèles plus importants et bien plus productifs.

* 3,3 c€/kWh au-dessus du prix du marché, qui était en moyenne de 4,7 c€/kWh en 2009.

La pratique coopérative

Au Danemark, quand on a un projet collectif, on convoque une grande réunion publique en fin d'après-midi. Si la mayonnaise prend, on fait un appel à volontaires pour former un groupe de travail ad hoc, et c'est parti..." Cette procédure inaugurale, Hans Sørensen l'a déjà pratiquée avec succès à plusieurs reprises pour fonder des coopératives éoliennes. Au Danemark, il est aisé de lancer des appels publics à l'investissement – contrairement à la France où ils sont très encadrés.

Avant l'établissement formel de la coopérative, ses instigateurs constituent une "ONG" (il suffit de trois personnes), dont les membres se répartissent le travail. Il consiste d'abord à se mettre d'accord

avec un maître d'oeuvre industriel – Dong Energy dans le cas de Hvidovre et Middelgrunden –, pour négocier trois grands chantiers : le choix de la turbine, le gros oeuvre, et le raccordement au réseau.

Les membres d'une coopérative sont généralement avertis des points forts de la vie de l'association par son site internet et un bulletin d'actualités semestriel. Ils peuvent se contenter de ne participer qu'à l'assemblée générale annuelle. À la méga coopérative de Middelgrunden, le conseil d'administration se réunit cependant au minimum tous les deux mois.

Une coopérative n'a pas besoin de salariés. La maintenance est sous-traitée, tout comme l'administration – l'équivalent d'un mi-temps pour Hvidovre (photo ci-dessus), assuré par Agenda 21. S'ajoutent quelques heures de conseil sur des aspects spécifiques (ingénierie administrative, gestion, etc.). En général, un des membres est rémunéré (de 2 500 à 4000 euros par an) pour surveiller la production, et intervenir le plus rapidement possible en cas de défaillance. Car le recours au service de maintenance implique habituellement un délai d'intervention de 72 heures, considéré comme prohibitif pour des installations aussi rentables... "Or bien souvent, il ne s'agit que de la déconnexion d'une turbine à l'occasion d'une petite anomalie passagère de tension sur le réseau, explique Hans Sørensen. Il suffit alors de la réenclencher." Ce qui peut être fait à distance, via internet par le "surveillant". Une étude menée en 2008 sur la gestion de la coopérative de Middelgrunden montre qu'elle n'a rien à envier aux performances des dix éoliennes voisines de Dong Energy : une disponibilité de 98%, une production supérieure aux prévisions, et des coûts de gestion et de maintenance modestes, inférieurs à 1,5 c€/kWh.

Patrick Piro

Article paru dans La Maison écologique n°56 (avril-mai 2010)

Notes :

1 : Ce qui équivaut à 1 000 kWh de production (un standard au Danemark). Valeur : 5 000 couronnes danoises, environ 670 euros. Jusqu'à cinq parts, le coopérateur ne paie pas d'impôt.

2 : Suite au rejet de l'énergie nucléaire, sanctionné en 1985 par une consultation populaire.

3 : Soit la fourniture d'une éolienne de 3,6 MW tournant près de 3 000 heures par an à pleine puissance.